

② 131 - Adne 87 nord - 18/10/2019 - 15H51

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien de BERSAC

De : Adne 87nord <adne87nord@gmail.com>

Date : Fri, 18 Oct 2019 15:51:11 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête, Messieurs les commissaires enquêteurs,

L'agence ORFEA Acoustique nous a indiqué que la notion d'émergence, à l'extérieur d'un logement, était fréquemment prise en compte à partir d'un bruit ambiant de 30 dB, par de nombreux développeurs éoliens, au lieu des 35 dB réglementaires, dans l'esprit d'avoir un critère renforcé.

En complément de nos précédentes questions, pouvez -vous demander à EDPR, pourquoi ce niveau d'exigence renforcé n'a pas été retenu pour son projet à BERSAC, étant donné les niveaux de bruit résiduel particulièrement bas qui caractérisent ce site (mais la réponse est peut-être dans la question) ?

Vous en remerciant par avance,

Veuillez croire, Messieurs, en nos sentiments les meilleurs.

ADNE 87

Association Défense Nature Environnement
4 Galachoux

87370 BERSAC-SUR-RIVALIER